

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

**AÉROSOL**

**SERENYS DEGRIP FOOD**

Code du produit:

113977

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Dégrippant  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Société SAMARO S.A.S.  
ZI Nord - Allée des Petites Combes  
F-01700 BEYNOST

Tél : 04 26 680 680  
Fax : 04 26 680 688  
Courriel : info@samaro.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

- **Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques. ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	50-100%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: Note 1	dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas (Liq.), H280	2,5-5%
CAS: 8000-41-7 EINECS: 232-268-1 Reg.nr.: 01-2119553062-49	Terpineol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%

- **Indications complémentaires:** Note P:  
Contient moins de 0,1% de benzène.  
Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.  
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
Mousse  
Poudre d'extinction

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 2)

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Dioxyde de carbone

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Hydrocarbures.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Respecter les limites d'émission.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence).

Ne pas percer ou brûler, même après usage. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 3)

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### · Stockage:

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

#### · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

#### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 1000 mg/m <sup>3</sup> Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12
-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 124-38-9 dioxyde de carbone

VLEP	Valeur à long terme: 9000 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
------	--------------------------------------------------------

#### · DNEL

#### 8000-41-7 Terpeneol

Dermique	Effets systémiques à long terme	1,17 mg/kg (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme,	5,8 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs / Workers)
	Effets aigus, Effets locaux,	5,8 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs / Workers)

#### · PNEC

#### 8000-41-7 Terpeneol

PNEC - STP	2,57 mg/l
PNEC - sol / soil	0,052 mg/kg
PNEC - sédiment d'eau douce / freshwater sediment	0,442 mg/kg
PNEC - sédiment marin / sea sediment	0,044 mg/kg
PNEC aqua (freshwater)	62 µg/l
PNEC aqua (marine water)	6,2 µg/l

#### · Composants présentant des valeurs limites biologiques:

#### · Valeurs limites d'exposition

#### supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m<sup>3</sup>, sur 15 minutesbrouillard d'huile (VME) : 5 mg/m<sup>3</sup>, sur 8 heures

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

#### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 4)

Retirer immédiatement les vêtements souillés.  
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**

Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **État physique**

Aérosol

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

De type pétrolier

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

0,6 Vol %

· **Supérieure:**

7,0 Vol %

· **Point d'éclair:**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Température d'inflammation:**

> 230 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non déterminé.

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 5)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Pression de vapeur:</b></li> <li>· <b>Densité et/ou densité relative</b></li> <li>· <b>Densité à 25 °C:</b></li> <li>· <b>Densité relative</b></li> <li>· <b>Densité de vapeur:</b></li> </ul>	<p>Non déterminé.</p> <p>0,804 g/cm<sup>3</sup> (NF EN ISO 12185)</p> <p>Non déterminé.</p> <p>Non déterminé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>9.2 Autres informations</b></li> <li>· <b>Aspect:</b></li> <li>· <b>Forme:</b></li> <li>· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b></li> <li>· <b>Température d'auto-inflammation</b></li> <li>· <b>Propriétés explosives:</b></li> <li>· <b>Teneur en solvants:</b></li> <li>· <b>VOC (CE)</b></li> <li>· <b>Changement d'état</b></li> <li>· <b>Taux d'évaporation:</b></li> </ul>	<p>Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.</p> <p>Aérosol</p> <p>Non déterminé.</p> <p>Non déterminé.</p> <p>92,15 %</p> <p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b></li> <li>· <b>Substances et mélanges explosibles</b></li> <li>· <b>Gaz inflammables</b></li> <li>· <b>Aérosols</b></li> <li>· <b>Gaz comburants</b></li> <li>· <b>Gaz sous pression</b></li> <li>· <b>Liquides inflammables</b></li> <li>· <b>Matières solides inflammables</b></li> <li>· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b></li> <li>· <b>Liquides pyrophoriques</b></li> <li>· <b>Matières solides pyrophoriques</b></li> <li>· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b></li> <li>· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b></li> <li>· <b>Liquides comburants</b></li> <li>· <b>Matières solides comburantes</b></li> <li>· <b>Peroxydes organiques</b></li> <li>· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b></li> <li>· <b>Explosibles désensibilisés</b></li> </ul>	<p>néant</p> <p>néant</p> <p>Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Chaleur de combustion : 46 kJ/g</p> <p>néant</p>

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 6)

- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.		
Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2.000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5.000 mg/m <sup>3</sup> (Rat) (OCDE 403)
8000-41-7 Terpeneol		
Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>5.000 mg/kg (Lapin) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/4h.	>4,76 mg/l (Rat) (OCDE 403)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

##### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

NOELR	0,18 mg/l (Daphnia) (21d) 1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h) 0,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)
EL 50 (48h)	>1.000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
LL50 (96h)	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
ErL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EbL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

##### 8000-41-7 Terpeneol

Oral	LC50/96 h	62-80 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
	CL50	73 mg/l (Daphnia) (OECD 202 - 48h)
	NOEC	62 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
		40 mg/l (Daphnia) (OCDE 202 - 48h)
		3,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC50	73 mg/l (Daphnia) (OECD 202 - 48h)	
	68 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h)	

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### · PBT:

Non applicable.

##### · vPvB:

Non applicable.

#### · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### · 12.7 Autres effets néfastes

##### · Autres indications écologiques:

##### · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

##### · Emballages non nettoyés:

##### · Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.

FR

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1950

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

 · DOT Aerosols, flammable  
 · ADR UN1950 AÉROSOLS  
 · IMDG AEROSOLS  
 · IATA AEROSOLS, flammable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· DOT


 · Classe 2.1 Gaz.  
 · Label 2.1

· ADR


 · Classe 2.5F Gaz.  
 · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA


 · Class 2.1 Gaz.  
 · Label 2.1

**14.4 Groupe d'emballage**

· DOT, ADR, IMDG, IATA néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

· No EMS: F-D,S-U

· Stowage Code

 SW1 Protected from sources of heat.  
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

· Segregation Code

 SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.  
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.  
 For WASTE AEROSOLS:  
 Segregation as for the appropriate subdivision of class

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 9)

	2.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>DOT</b>	
· <b>Quantity limitations</b>	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### · Directive 2012/18/UE

##### · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

##### · Catégorie SEVESO

P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES

##### · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

5.000 t

##### · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

50.000 t

##### · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

##### · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

##### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

##### · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

##### · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

##### · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2022

Numéro de version 14

Révision: 10.03.2022

**Nom du produit: SERENYS DEGRIP FOOD**

(suite de la page 10)

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."  
Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

Homologué NSF : Agrément n°130366 - Code catégorie H1

· **Phrases importantes :**

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Numéro de la version précédente:**

13

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**